

PRÉSIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DU GOUVERNEMENT

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Unité-Travail-Progress


Décret n° 96- 78 DU 12 FEVRIER 1996
portant nomination de Monsieur BOUANGA Daniel
en qualité de Directeur Général de la Santé Publique

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la constitution ;

Vu le décret n° 91-953 du 18 Décembre 1991 portant attributions et organisation du Ministère de la Santé ;

Vu le décret n° 92-011 du 20 Février 1992 portant rectificatif au décret n° 82-595 du 18 Juin 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 95-25 du 13 Janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-26 du 22 Janvier 1995 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-27 du 22 Janvier 1995 portant nomination des ministres délégués, membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-32 du 02 Février 1995 portant organisation des intérim des membres du Gouvernement ;

En Conseil des Ministres ;

DECRETE :

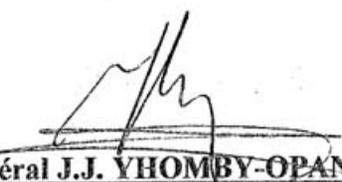
ARTICLE PREMIER : Monsieur **BOUANGA Daniel**, Médecin, est nommé Directeur Général de la Santé Publique.

ARTICLE 2 : L'intéressé percevra les indemnités de fonctions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 12 FEVRIER 1996

Par le Président de la République,
Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

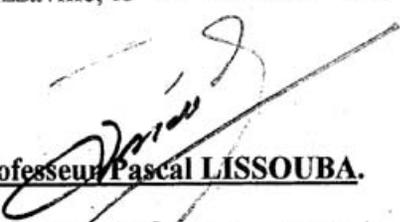


Général J.J. YHOMBY-OPANGO.

Le Ministre de l'Economie et des Finances
chargé du Plan et de la Prospective,



Nguila MOUNGOUNGA-NKOMBO.



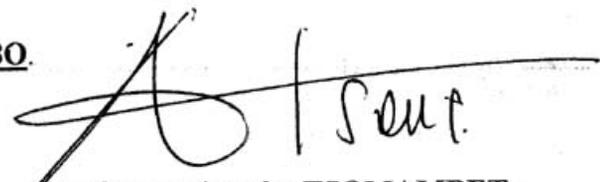
Professeur Pascal LISSOUBA.

Le Ministre de la Santé et des Affaires
Sociales, chargé de la réinsertion sociale
des sinistrés et des personnes handicapées,



Jean MOUYABI.

Le Ministre du Travail, de la Fonction
Publique et de la Sécurité Sociale,



Professeur Anaclet TSOMAMBET.